

### Compte rendu de la séance du 20 novembre 2007

Etaient présents :

Jean DÉROCHE, Eric PIMMEL, Hugues DREYSSE, Jean-Luc BRUCKER, Marie-Pierre CAMPROUX-DUFFRENE, Léa CONSTANS, Sylvette KOLOPP, Jean-Luc LOISON, MASSON-PEVET Mireille, Yvonne MINCK, Marylène OBERLE, Dominique SCHLAEFLI, Nathalie SCHULTZ, Jacques STEGER.

Etaient excusés :

Jean-Claude BOVE, Michel DENEKEN, Brigitte GROSSE, Suzie GUTH, Karine ORY, Jean-Christophe PELLAT.

Etait invitée :

Marie-France MORAUX, Inspectrice Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

Rapporteur :

Jean DÉROCHE

Le groupe de travail interuniversitaire "Ressources humaines et politique sociale" a tenu sa quatrième séance de réflexion le 20 novembre en salle des commissions de l'ULP, en présence de Mme Marie-France MORAUX, IGAENR, et de M. Jean-Luc BRUCKER, Directeur adjoint du SUAS de l'ULP.

Il est précisé que des incidents liés au mouvement étudiant actuel survenus en début d'après-midi à l'UMB expliquent que la réunion se tienne sans représentants de cet établissement.

Par ailleurs, cette journée coïncide avec le début de l'audit des trois Universités strasbourgeoises. Dix inspecteurs généraux se répartissent entre les trois établissements pour en apprécier les capacités respectives à exercer les nouvelles responsabilités figurant dans la loi LRU, conformément à la demande qu'ont formulée les trois Présidents auprès de Mme la Ministre.

Cet audit se déroule sur une première séquence de trois jours à laquelle succèdera une autre de même durée, pendant la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre.

Dans la mesure où c'est à l'UdS qu'incombera les nouvelles responsabilités, l'audit porte spécifiquement sur Strasbourg sur l'aptitude présumée de l'UdS à les prendre en charge.

Il est ensuite fait un point d'étape sur les discussions internes menées en vue de l'adoption d'un règlement ARTT unifié pour le 1<sup>er</sup> septembre 2008. A l'ULP comme à l'URS, ces discussions ont convergé vers un accord sur le dyptique nombre de jours de congés/durée hebdomadaire de travail. Elles convergent également sur un mode de règlement analogue de l'écoulement des jours de congés.

Un dispositif serait mis en place afin d'éviter le gonflement des comptes épargne temps. Son esprit général consisterait à distinguer les jours de congés "classiques", hérités de l'ancienne réglementation, au nombre de 42 pour 37H30 de travail hebdomadaires, des jours supplémentaires résultant des nouveaux textes.

Les agents ne seraient autorisés à porter des jours non pris sur leur CET que dès lors qu'ils auraient fait la démonstration qu'ils ont pris des congés hors vacances scolaires pendant les semaines ouvrées normales et, éventuellement et sous réserve de simulation, pendant les petites vacances.

Même si les détails de ce dispositif restent à affiner, l'esprit général est le même et partagé entre administration et représentants des personnels. Cette situation autorise à programmer une réunion interuniversitaire destinée à valider l'ensemble du règlement ARTT reconfiguré.

On notera que la récente décision du Ministère de la Fonction Publique de racheter des jours CET risque de mettre à mal ce projet en influant sur le comportement des personnels.

Par ailleurs, tant l'ULP que l'URS ont engagé une campagne d'information en direction de leurs composantes et services centraux respectifs pour présenter aux personnels et usagers la consistance du projet UdS à ce jour et, s'agissant des personnels des services centraux, préciser les modalités de regroupement des unités de travail de la future Présidence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Un point d'information est ensuite réalisé sur les projets à inscrire au contrat 2009-2012 s'agissant des enseignants-chercheurs et des autres enseignants.

Le Vice-Président ressources humaines et politique sociale de l'ULP a pris l'initiative d'un contact avec ses collègues des deux autres établissements en vue d'une réunion sur ce thème en présence des membres enseignants du groupe qui le souhaitent pour définir les axes que devra comporter le projet d'établissement dans ce domaine. Ils devront notamment exprimer une position sur les nouveaux éléments résultant de la loi : contractuels, régime indemnitaire et définition du service des enseignants.

A ce dernier propos, il est rappelé que la précédente Vice-Présidente Formations de l'ULP avait entrepris une réflexion sur la consistance des services des enseignants qui pourrait être réutilisée par ce groupe de travail spécifique.

Les participants sont par ailleurs informés de la constitution d'un consortium national de 7 établissements, à l'initiative de l'ULP et de l'URS, destiné à développer une application destinée à remplacer SOSIE, devenu obsolète, pour assurer le suivi des services des enseignants.

Une prochaine réunion fonctionnelle doit avoir lieu prochainement sur Strasbourg pour dresser les contours du cahier des charges. Cette réunion pourrait être enrichie par la présentation par l'IUFM de son propre produit, PROTEE.

---

Il avait été décidé lors de la précédente réunion qui avait donné lieu à la définition par le groupe de trois actions pilote, validées depuis par le comité de pilotage, que la présente séance serait consacrée au volet "politique sociale" du contrat 2009-2012.

La situation générale actuelle est rappelée : c'est une association qui à l'UMB gère les prestations servies aux personnels ; à l'URS, une cellule loisirs et culture qui traite également des aspects sociaux dispose de 0,75 ETP et d'une subvention de 15 000 € ; à l'ULP, un service a été constitué qui compte trois agents et est dirigé par une Directrice et un Directeur adjoint, tous deux partiellement déchargés de service et qui bénéficie d'une subvention de l'établissement. Le SUAS fonctionne avec une grande proximité avec le CAES du CNRS qui dispose de moyens autrement significatifs.

Une mobilité interne survenue à l'URS à la rentrée, amène cet établissement à souhaiter se rapprocher du SUAS en vue d'une intégration de son activité sociale dans ce service dans le cadre d'une convention au contenu plus développé que celle qui lie actuellement les deux établissements. Le Pôle Universitaire bénéficie déjà d'un accès aux prestations du SUAS à même hauteur que ce qui est prévu pour les agents ULP.

Le projet consisterait, moyennant une participation financière adaptée, à ce que les personnels de l'URS bénéficient de prestations de même niveau que celles servies aux agents de l'ULP actuellement.

Ce rapprochement constituerait une première étape vers la création d'un service unifié en 2009 qui bénéficiera dans le courant de cette même année d'une rénovation intégrale de ses locaux rue Goethe.

Le projet 2009-2012 pour ce service pourrait consister à présenter des demandes financières au Ministère permettant la prise en charge de prestations dont bénéficient les personnels Etat mais qui n'ont pu, à ce jour, être étendues aux personnels sur postes gagés et aux contractuels : c'est en particulier le cas s'agissant des aides au séjour des enfants des personnels dans des centres de vacances.

Un deuxième axe devrait consister en la mise en place d'un dispositif de prise en charge sociale des personnels palliant le désengagement du Rectorat en la matière depuis un an. Il passerait par le recrutement d'une Assistante sociale et par l'obtention de crédits permettant le paiement de vacances à une Conseillère en économie sociale et familiale qui pourrait intervenir pour l'aide à la conception et au suivi du budget des ménages en difficultés financières.

Afin d'affiner la définition du projet de contrat 2009-2012 sur le thème de l'action sociale, il est convenu qu'un groupe de travail spécifique, associant des représentants des trois Universités et de l'IUFM, rédigera un cahier des charges définissant les contours du futur service correspondant à l'UdS.

Ce cahier des charges sera soumis au présent groupe de travail pour validation et intégration dans le projet 2009-2012.

---

Une prochaine réunion de travail sera convoquée de sorte d'examiner les points restant à traiter par le groupe, portant sur les volets "enseignants" d'une part et "action sociale" d'autre part, à la lumière dans ce dernier cas des propositions émanant du groupe ad hoc défini ci-dessus.